

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Recours-contre-le-feu-vert-de-l-ASN-a-la-cuve-de>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue de presse > **Recours contre le feu vert de l'ASN à la cuve de l'EPR de Flamanville**

30 novembre 2017

Recours contre le feu vert de l'ASN à la cuve de l'EPR de Flamanville

Paris - Plusieurs ONG ont indiqué jeudi avoir déposé un recours devant le Conseil d'Etat demandant l'annulation du feu vert de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) à la cuve du réacteur de l'EPR de Flamanville (Manche), dont elles dénoncent les anomalies.

©AFP / 30 novembre 2017 18h22

**"Cette cuve n'a pas été fabriquée selon les règles de l'art, il y a eu des malfaçons (...)
L'ASN aurait dû mettre son veto à l'utilisation possible de cette cuve", a dénoncé Charlotte Mijeon, porte-parole du Réseau Sortir du nucléaire, qui a déposé ce recours avec d'autres associations dont Greenpeace.**

Dans son avis définitif rendu le 10 octobre, l'ASN a estimé que "*l'anomalie de la composition en carbone de l'acier du fond et du couvercle de la cuve du réacteur EPR de Flamanville n'est pas de nature à remettre en cause la mise en service de celle-ci*". Elle a toutefois assorti son feu vert de conditions : remplacement du couvercle avant fin 2024 et "*contrôles en service*" réguliers.

Une concentration excessive en carbone avait été détectée fin 2014 sur l'acier du fond et du couvercle de la cuve forgée à l'usine Creusot Forge d'Areva, affaiblissant potentiellement leur résistance, alors que la cuve est un équipement capital dans le confinement de la radioactivité d'un réacteur.

"En rendant cet avis, l'ASN déroge à un certain nombre de principes de la sécurité nucléaire et fait en sorte de permettre la mise en service et l'utilisation de cette cuve, alors bien sûr sous conditions, mais ça ne revient pas à avoir une sécurité identique à celle qui était prévue initialement par la réglementation", a déclaré à l'AFP Me Samuel Lalande, qui représente les ONG.

La décision de l'ASN marquait une étape cruciale en vue de la validation de la mise en service de

l'ensemble du réacteur, mais l'Autorité a précisé qu'elle devrait encore procéder à une épreuve d'ensemble pour autoriser la mise en service de la cuve. EDF prévoit de démarrer l'EPR de Flamanville fin 2018, pour une mise en service commerciale en 2019.

Lors d'une audition au sénat jeudi, le président de l'ASN Pierre-Franck Chevet a justifié une "décision compliquée".

*"L'excès de carbone dans la cuve fait qu'en fin de compte, la robustesse de la cuve est moindre que si elle n'avait pas eu l'anomalie. **Néanmoins quand on fait les calculs, ça passe encore**",* a-t-il expliqué, notant que ces *"marges réduites"* et les difficultés de contrôle du couvercle avaient poussé l'ASN à demander son remplacement d'ici fin 2024.

"Quand on n'a pas construit d'installation nouvelle pendant 15 ans, 20 ans, il n'est pas anormal qu'il y ait des difficultés de ce type", a-t-il commenté.